

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par le projet de résolution numéro PR01-2025 accordant un permis de construction portant le numéro de demande 2024-0827 pour la propriété située au 350, avenue du Parc, en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2)

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 5 mai 2025, a adopté le projet de résolution numéro PR01-2025 accordant un permis de construction portant le numéro de demande 2024-0827 pour la propriété située au 350, avenue du Parc, en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2).
2. Que l'objet du projet de résolution consiste à autoriser, dans la zone publique portant le numéro GJ24P (secteur à l'est de la rue Saint-Hubert et entre la rue Principale et l'avenue du Parc), un projet d'habitation portant le numéro de demande 2024-80133 afin de permettre la construction d'un immeuble de 116 logements sur cinq (5) étages sur la propriété située au 350, avenue du Parc, étant le lot numéro 6 598 233 du cadastre du Québec. Ce projet d'habitation dérogera à différentes dispositions réglementaires d'urbanisme et les caractéristiques du projet qui sont dérogatoires sont les suivantes :
 - La marge avant sera d'environ 6 mètres dérogeant au Règlement numéro 0663-2016 de zonage, lequel prévoit que la marge avant minimale est de 10 mètres pour toute partie de bâtiment de 4 étages et plus;
3. Qu'une assemblée publique sera tenue le **mercredi 14 mai 2025, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale à Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.
6. Que ce projet de résolution ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 6 mai 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 6 mai 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 6 mai 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier